

## **Lancement de l'expérimentation du Pass Culture en Seine-Saint-Denis**

Après l'Hérault et le Bas-Rhin, la ministre de la Culture Françoise Nyssen a décidé d'expérimenter le Pass Culture en Guyane, dans le Finistère et... en Seine-Saint-Denis.

### **De quoi s'agit-il ?**

Le ministère de la Culture a mis en place l'application Pass Culture début septembre pour les jeunes majeurs. Il s'agit de leur permettre de profiter d'une offre large d'événements et de formations culturels (cinéma, concerts, cours de hip-hop...). Les biens artistiques (disques, livres, magazines...) sont également concernés. Le Pass Culture est donc une opportunité pour tous les jeunes âgés de 18 ans qui ne peuvent habituellement pas s'offrir un abonnement sur une plateforme de téléchargement légal de musique ou par exemple des billets pour les concerts de leurs artistes préférés.

Les achats ne seront cependant pas totalement libres. Ainsi, pour assurer une diversité dans les choix d'activités et de biens culturels, ces derniers seront plafonnés de la façon suivante :

- 200€ pour les achats en ligne et abonnements (Netflix, Spotify, CanalPlay, Deezer...)
- 100€ pour les achats de biens culturels (livres, disques, coffrets...)
- les sorties artistiques et apprentissages pratiques (concerts, cours de musique, expositions...) sont sans limite !

### **Pourquoi ?**

*« L'objectif de cette politique publique est d'ouvrir le champ des possibles des jeunes et d'encourager la pratique artistique »* - Françoise Nyssen, Ministre de la Culture. Ainsi pour le gouvernement, la culture et l'art doivent prendre force à travers la jeunesse. Il entend par conséquent faire le nécessaire pour favoriser *« les offres culturelles publiques, portées par des organismes reconnus par l'État ou soutenues par les collectivités locales »*.

### **Pour qui ?**

Vous avez 18 ans en 2018 ? Le Pass Culture est désormais disponible, sur inscription, pour tous les jeunes nés en 2000 de la Seine-Saint-Denis .

Pour s'inscrire et tester l'application c'est très simple, il suffit de remplir ce formulaire :

<https://passculture.typeform.com/to/Itp1UW>

[Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez donc pas à nous contacter.](#)